

Allemagne : leur fils ne va pas à l'école pour éviter la visite de la mosquée ? Une amende !

écrit par Christine Tasin | 12 avril 2019



50 euros d'amende pour absence illégale en cours.

https://www.mopo.de/im-norden/sonstige/schleswig-holstein/sohn-sollte-nicht-mit-moschee-besuch-verweigert-jetzt-muessen-die-eltern-zahlen-32352434?utm_term=Autofeed&dmcid=sm_tw_p&utm_medium=social&utm_source=Twitter#Echobox=1554819189

Nom de Zeus, si on appliquait cela en France, la France rembourserait sa dette en moins de deux !

Bon, je plaisante, je plaisante, devant un sujet gravissime.

L'école que fréquente cet enfant avait prévu une visite de la mosquée. Je ne sais pas ce que prévoit la loi allemande, mais, en France, aucune sortie n'est obligatoire, on ne peut pas obliger votre enfant à visiter une mosquée (en Allemagne ils ont prévu le coup, ajoutant dans le programme de géographie la

visite obligatoire de la mosquée). Il peut rester à l'école et aller en permanence ou dans une autre classe. Sauf que, la plupart du temps, cela s'accompagne de suspicion de racisme etc et que les parents préfèrent prétexter une maladie pour simplifier les choses.

En Allemagne, on n'a pas le droit non plus de manquer l'école, et il se trouve que, pour éviter la sortie qui se faisait les deux dernières heures de la journée, les parents ont gardé leur enfant à la maison toute la journée.

Ils ont ainsi donné l'occasion rêvée de faire un exemple. Amende pour absence illégale en cours... Sans que le juge ait à évoquer la visite de la mosquée dans ses attendus. On devient malin pour contraindre les petits Allemands à bouffer de l'islam jusqu'à plus soif outre-Rhin, au moins autant qu'en France.

.

Nous avons déjà évoqué cette affaire il y a deux ans :

A Rendsbourg, dans l'Allemagne du nord, les parents d'un lycéen, âgé de 13 ans, doivent comparaître en justice, parce qu'ils voulaient protéger leur fils de l'islam.

En octobre de l'année passée, cet élève aurait dû visiter une mosquée, car le professeur en charge de cette classe en avait décidé ainsi. Cette mosquée appartient à Milli Gorus, une mouvance islamo-fasciste et anti-sémite. La mosquée a deux minarets de 26 mètres de haut et les riverains entendent toute la journée les braillements du muezzin. Bref, les parents du lycéen ne voulaient pas que leur fils y aille et ils ont proposé à l'école qu'il suive l'enseignement dans une autre classe, pendant que la sienne était à la mosquée. Mais l'établissement scolaire a refusé d'accéder à la demande des parents, car (et le ministère de l'éducation du Schleswig-Holstein l'a confirmé) « selon les dispositions qui régissent la scolarité dans le Schleswig-Holstein, les cours de géographie prévoient des visites dans des mosquées, et ces visites sont obligatoires pour tous les élèves. » Mais les parents ne l'entendaient pas de cette oreille et, ce jour-là, ils ont permis à leur fils de rester à la maison. Dans la suite, un avis d'amende leur a été envoyé exigeant le

paiement de 300 euros, parce que leur fils aurait séché les cours.

(il faut savoir que, selon la loi, l'absentéisme est considéré comme une infraction qui est passible d'une amende). Les parents ont, bien sûr, refusé de payer cette amende et, maintenant, ils vont comparaître devant les juges pour y justifier leurs actes. Malheureusement, il est fort à craindre que ces parents n'obtiennent pas gain de cause, tellement il y a des gauchistes et des islamophiles parmi les magistrats.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/21/allemaigne-les-parents-traines-au-tribunal-car-ils-nont-pas-envoye-leur-fils-visiter-la-mosquee/>

.

Le tribunal vient de rendre son verdict.

Le droit de faire appel a été refusé, tout simplement, aux parents, et l'amende initiale qui avait été proposée, de 25 euros, (et non de 300 euros comme aux débuts de l'affaire) a été portée à 50...

C'est un avertissement qui a été lancé à tous les parents allemands... Soumettez-vous, laissez vos enfants devenir des petits musulmans s'ils le veulent, et, surtout laissez l'Etat lui vanter les bienfaits de l'islam et du multiculturalisme.

Je connais par ailleurs la réponse à la question que je vais poser :

Combien de parents de petits musulmans ont-ils eu à payer une amende pour une absence liés à l'Aïd ?

Suis-je sotte, dans ce cas, l'absence est de droit, et avec les encouragements des autorités.

Combien de parents de petits musulmans ont-il eu à payer une amende pour une absence liée à un cours de piscine, de biologie, d'histoire portant sur la shoah ?

Vous comme moi, amis lecteurs, connaissons la réponse. Zéro.

Et il est évident que, en France, la répression pour tout comportement de parent déviant va devenir féroce. Jusqu'au jour où ils nous enlèveront nos enfants. Ils en sont capables.

L'Europe sous charia, c'est maintenant, et ils n'ont pas demandé leur avis aux peuples...

L'Europe sous dictature, c'est maintenant. S'il n'y avait qu'une bonne raison de ne pas voter Macron aux Européennes et de voter Marine ou NDA, ce serait celle-là.

L'étau se resserre mais il faut garder espoir, plus l'étau se resserre plus la révolution se rapproche.